



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 10 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation de la Cité de l'Air à Athis-Mons

Depuis 2015, quarante-quatre pavillons appartenant à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et 9 pavillons appartenant au bailleur social Immobilière 3F font l'objet d'une occupation illégale au sein du quartier de la Cité de l'Air à Athis-Mons. Des décisions d'expulsion successives des occupants ont été prononcées par la Justice en 2015 et 2018.

Ces logements, en état dégradé, doivent, pour certains, faire l'objet d'importants travaux afin d'y loger des fonctionnaires issus de la gendarmerie des transports aériens et de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) travaillant sur l'aéroport d'Orly. D'autres, trop délabrés, seront démolis.

Compte tenu de l'ancienneté des occupations et des situations de vulnérabilité de nombreux occupants, liée notamment à la présence de nombreux enfants, le préfet de l'Essonne a décidé, pour mener à bien la mise en sécurité des pavillons dans des conditions dignes et efficaces, de confier une mission d'évaluation sociale préalable des occupants au GIP Habitat et Interventions Sociales (GIP-HIS) – opérateur public régional chargé notamment d'accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif.

Ce travail social a débuté en septembre 2018 et a permis, grâce à une évaluation approfondie de la situation des quatre-vingt-trois (83) ménages, incluant dans de nombreux cas une mise à jour de leur situation administrative, de déterminer des propositions adaptées et personnalisées d'orientation et de sortie de la Cité de l'Air.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Celia HAVEL, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel celia.havel@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne

Ainsi, outre les cinq familles déjà relogées, neuf ménages en situation régulière et remplissant les critères d'attribution de logement dans le cadre de l'Accord collectif départemental recevront prochainement une proposition. Tous, déjà relogés ou restant à reloger, bénéficieront en outre d'un accompagnement social global. D'autres ménages en situation régulière, ont reçu et continueront de recevoir des propositions d'hébergement pérenne adaptées à leurs situations.

Pour les demandeurs d'asile, en lien avec l'OFII, leur orientation vers des structures adaptées (CADA) est prévue. Cinq ménages disposent dès à présent d'une place en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA).

Pour les ménages en situation irrégulière, et sans préjudice des procédures en cours au titre du droit au séjour, des solutions d'hébergement d'urgence seront proposées au cas par cas tenant compte des situations familiales.

Compte-tenu de l'avancée de cette mission d'évaluation et d'accompagnement, la Cité de l'Air pourra être évacuée le moment venu dans le respect du droit et des personnes. Le cas échéant, pour les ménages en situation de recevoir une proposition de relogement ou d'hébergement pérenne qui ne serait pas encore à cette date effective, des solutions transitoires d'hébergement seront proposées permettant la poursuite de l'accompagnement individualisé ainsi mis en place.